
1 Introduction

2 Analyse des dangers : benzene-be-fr

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Benzène

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	Emilla – Analyse des dangers du produit benzene-be-fr
-------	---

Company	CARLRoth GmbH + Co. KG
---------	------------------------

Date	2026-06-16
------	------------

Version	Rev0
---------	------

Auteur	Emilia 0.7.1
--------	--------------



1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **benzene-be-fr**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **Emilia** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.

L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : benzene-be-fr

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **benzene-be-fr**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	CARLRoth GmbH + Co. KG
État physique	liquide
Forme	-
pH	Non disponible
Usage	Utilisations identifiées pertinentes : substance chimique de laboratoire, utilisation en laboratoire et à des fins d'analyse.
Date FDS	2026-03-18

La FDS date du 2026-03-18. Elle a donc 0 an(s).

| 2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

EmillA a identifié les erreurs de classification potentielles suivantes dans la FDS :

- La substance Benzène devrait être classée H225 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Benzène devrait être classée H304 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Benzène devrait être classée H315 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Benzène devrait être classée H319 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Benzène devrait être classée H340 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Benzène devrait être classée H350 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Benzène devrait être classée H372** selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA

| 2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes (SGH) :



Inflammable

Nocif / Irritant Grave pour la santé

Mentions de danger :

- **H225** Liquide et vapeurs très inflammables.
- **H304** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- **H315** Provoque une irritation cutanée.
- **H319** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **H340** Peut induire des anomalies génétiques.
- **H350** Peut provoquer le cancer.
- **H372** Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **H412** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

- **P202** Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- **P210** P210
- **P280** Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
- **P302+P352** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:

- **P305+P351+P338** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- **P308+P313** EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Transport :

- ADR : 3
- RID : 3
- ADN : 3
- IMDG : 3
- IATA : 3
- UN : NU 1114

| 2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

skin : Enlever les vêtements contaminés. Rincer abondamment la peau à l'eau (ou se doucher). En cas d'irritations cutanées, consulter un dermatologue.

eyes : Tenir les paupières ouvertes. Rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

ingestion : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, montrer l'étiquette). Observer le danger en cas d'aspiration lorsqu'il y a régurgitation.

inhalation : Fournir de l'air frais. En cas de malaise ou de doute, consulter un médecin.

| 2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Benzène

Identification

- N° CAS : 71-43-2
- N° EINECS : 200-753-7

Concentration : greater or equal to 99.5

Dangers :

- **H225** Liquide et vapeurs très inflammables.
- **H304** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- **H315** Provoque une irritation cutanée.
- **H319** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **H340** Peut induire des anomalies génétiques.
- **H350** Peut provoquer le cancer.
- **H372**** Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Oui
REACH Annexe XVII (restrictions)	Oui
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 1.0 - VLE-8h (mg/m ³) : 3.25

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

Fiche n°49 - Benzène

[Généralités](#)
[Caractéristiques](#)
[VLEPMesurage](#)
[Incendie - Explosion\[2, 3\]](#)
[Pathologie - Toxicologie](#)
[Règlementation](#)
[Recommandations](#)
[Bibliographie](#)

| 2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	- Type: Gants de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374. - Matériau : FKM (caoutchouc fluoré). - Épaisseur : $\geq 0,4$ mm. - Temps de rupture/permeation : > 480 minutes (niveau 6 de perméation).
Yeux	- Utiliser des lunettes de protection avec protection latérale (couvre les côtés).
Peau	- Utiliser des lunettes de protection avec protection latérale (couvre les côtés). - Type: Gants de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374. - Matériau : FKM (caoutchouc fluoré). - Épaisseur : $\geq 0,4$ mm. - Temps de rupture/permeation : > 480 minutes (niveau 6 de perméation).

ZONES À PROTÉGER

MESURES À ENVISAGER

Systeme respiratoire

- Type: Masque respiratoire Type A (contre les gaz et vapeurs organiques avec un point d'ébullition > 65 °C, code couleur: marron).
- Utilisation: Nécessaire lors de la formation d'aérosols ou de nébulosité.

Corps

- Vêtements ignifuges sont recommandés.

| 2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	- Mettre à disposition une ventilation suffisante. - Éviter l'exposition. - Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. - Ne pas fumer. - Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités - Maintenir le récipient fermé de manière étanche. - Conserver dans un endroit frais. - Observez le stockage compatible de produits chimiques. - Matières incompatibles : voir rubrique 10. - Tenir à l'écart des matières combustibles. - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. - Exigences en matière de ventilation : utilisation d'une ventilation locale et générale. - Conception particulière des locaux ou des réservoirs de stockage : température de stockage recommandée : 15–25 °C.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Utilisations identifiées pertinentes : substance chimique de laboratoire, utilisation en laboratoire et à des fins d'analyse.